

MESSAGE DU MINISTERE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

La mise au point du SNUDI FO

Le Directeur Académique a transmis aux IEN un message extrait d'un message ministériel « pour une large et intense information des parents d'élèves ». Certains IEN l'ont transféré aux écoles, accompagnés de l'affiche et du flyer ministériels en direction des parents. Des collègues nous ont interrogés...

Nul n'a à se faire le relais de la propagande du ministère !

A qui s'adresse la demande ministérielle ?

Si certaines écoles ont été informées de la demande du ministère, par transfert de ce mail du Secrétariat particulier aux IEN du département, le mail original ne s'adressait en fait ni aux adjoints, ni même aux IEN mais ... **aux Recteurs et DASEN**, comme vous pouvez le lire ci dessous. **Le Directeur Académique a donc simplement communiqué une demande qui ne concernait que lui !**

----- Message original -----

Date : Wed, 06 Feb 2013 20:18:55 +0100

De : Ministère de l'éducation nationale <information@education.gouv.fr>

ANNULE ET REMPLACE LE MAIL PRECEDENT (du 5/02/13 à 17H25)

Mesdames les rectrices, Messieurs les recteurs,

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs académiques des services de l'Education nationale,

Afin que vous puissiez procéder dans les jours et semaines qui viennent à une large et intense information des parents d'élèves de l'enseignement primaire, le ministère met à votre disposition deux outils permettant d'expliciter la réforme des rythmes à l'école primaire.

Il s'agit d'une affiche et d'un document d'information à destination des familles, que nous vous adressons en pièces jointes. Il est essentiel de mobiliser tous les réseaux de diffusion que vous jugerez opportun d'activer

pour faire parvenir ces documents aux parents d'élèves. Dans ce cadre nous vous invitons à, selon ce qui vous paraîtra le plus pertinent :

- faire imprimer et diffuser l'affiche (format A3, à défaut format A4) de façon à ce qu'elle soit apposée dans les panneaux d'affichage extérieurs de chaque école,

- faire imprimer et diffuser le document d'information (format A4, recto) à destination des parents d'élèves lors de réunions publiques,

- ou dans le cadre de relations de travail avec les partenaires chargés de concevoir les projets locaux de mise en œuvre de la réforme, etc.

Nous vous remercions de votre implication pour assurer cette information essentielle aux familles, par tous les moyens de communication qu'il vous semblera nécessaire d'utiliser et en liaison avec les inspecteurs de l'Education nationale, les directeurs d'école et tout autre acteur de la communauté éducative que vous jugerez important d'associer.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Clélia MORALI

Déléguée à la communication Ministère de l'Education nationale

Que le ministre sollicite le concours de ses Recteurs et DASEN pour sa propagande, c'est son droit et c'est leur rôle comme fonctionnaires d'autorité nommés en Conseil des ministres, mais cela n'autorise aucun Recteur ni DASEN - et **ils s'en gardent bien car ils connaissent la loi** - à demander aux directeurs et aux adjoints de diffuser aux parents d'élèves des tracts vantant une réforme.

Ajoutons qu'au sein de l'Ecole laïque particulièrement, **aucun document de propagande politique ne saurait être distribué aux élèves ni à leurs parents.**

En outre, les fournitures scolaires (papier A4, A3) ou un photocopieur d'école ne peuvent être utilisés pour la « communication » ministérielle sauf à commettre **un abus de bien social...**

**En cas de pressions d'où qu'elles émanent, saisissez le syndicat :
04.91.00.34.22 ou 07.62.54.13.13**

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

► Permutations nationales

Résultats le **lundi 11 mars**. Permanence syndicale au 04.91.00.34.22 ou 06.13.71.37.25

► Postes adaptés et allègements de services (rentrée 2013)

Groupe de travail académique le vendredi 15 mars à 9h30

Contactez le SNUDI FO 13 si vous êtes concernés afin de suivre et défendre votre dossier

► CAPD le jeudi 21 mars

- Liste aptitude direction
- Liste aptitude conseiller pédagogique
- Départ en stage CAPA-SH ou psychologue scolaire
- Postes adaptés

Contactez le SNUDI FO 13 si vous êtes concernés afin de suivre et défendre votre dossier

► Priorités médicales (mouvement 2013)

Groupe de travail le jeudi 28 mars à 9h00 Consultez la circulaire [ICI](#)

Contactez le SNUDI FO 13 si vous êtes concernés afin de suivre et défendre votre dossier

► Mouvement 2013

Ouverture du serveur **du vendredi 15 mars au mardi 26 mars**

Consultez le memento [ICI](#)

► Mise en disponibilité et congé parental

Consultez la circulaire [ICI](#) **ATTENTION aux délais !**

Contactez le SNUDI FO 13 si vous êtes concernés afin de suivre et défendre votre dossier

► Temps partiels

Consultez la circulaire [ICI](#) → elle ne concerne que les écoles fonctionnant sur 8 demi-journées. Un prochain ajustement sera fait pour les communes passant aux 9 demi-journées.

ATTENTION aux délais : les demandes doivent être transmises le 15 mars à votre IEN !

Contactez le SNUDI FO 13 si vous êtes concernés afin de suivre et défendre votre dossier

► Enseignants stagiaires : le ministère renonce à l'exigence du CLES ou du CII2E au 1^{er} septembre pour la titularisation !

[Voir le communiqué fédéral suite au CT ministériel du 19 février 2013](#)

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87

Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !

FO le syndicat qui défend vos droits !

[Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation](#)

NOUVEAU ! 66% déductible des impôts ou en crédit d'impôts pour les non imposables.